

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20111110-VD20111011-0023-DE
Date de signature : 21/11/2011
Date de réception : 21/11/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

23

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 10 novembre 2011



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme DILLENSEGER (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MARTIN) - M. DELVALEE (pouvoir Mme MODDE) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD)  
**Membres absents** : M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - M. BOURGUIGNAT

## OBJET

### DE LA DELIBERATION

#### Produits irrécouvrables - Admission en non-valeur

M. MAGLICA au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Trésorier Municipal a fait parvenir à la Ville des états de produits irrécouvrables dont le montant s'établit à 19 951,23 € pour le budget principal.

Les créances les plus significatives concernent les prestations péri-scolaires à hauteur de 15 086,66 € dont la facturation n'a pas pu être recouvrée pour cause, par exemple, de décisions d'effacement de la dette dans le cadre de procédures de rétablissement personnel et de combinaisons infructueuses d'actes de poursuite. A cette somme de 15 086,66 € s'ajoutent des créances diverses pour 4 595,18 € et des droits de voirie pour 189,39 €.

Monsieur le Trésorier Municipal demande leur admission en non-valeur et la décharge de son compte de gestion, étant donné que toutes les voies de droit ont été épuisées, sans succès quant au recouvrement de ces créances.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prononcer l'admission en non-valeur de la somme de 19 951,23 €, au titre des produits irrécouvrables.

|RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ|